



Salaire contractuel

Par Lilou

Bonjour

J appartiens à la fonction publique hospitalière. Je suis contractuel.

Peut- on baisser le salaire (indice) d un agent sous prétexte qu' il passe d un contrat ATA à un contrat pérenne de 3 ans alors que sa fonction ne change pas.

Merci de votre réponse.

Par ESP

Bonsoir

Vu la spécificité, vous devriez vous mettre en rapport avec une organisation syndicale de la fonction publique.